



ASTALE

Garantie
de marque

Informations détaillées sur les termes et conditions selon lesquels
la garantie de notre produit est offerte.

Conditions de garantie de 25 ans

Merci de faire confiance à Ascale.

1. PÉRIODE DE GARANTIE

Ascale garantit ses dalles de 12 mm et 20 mm utilisées pour les plans de travail et les comptoirs à usage privé pendant une période de 25 ans à compter de la date d'achat, à condition que les conditions d'installation et d'entretien indiquées dans ce document soient respectées.

2. ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE

Pour faire valoir la garantie, le consommateur doit enregistrer le produit sur le site web d'Ascale dans les 30 jours suivant l'achat, en fournissant la facture d'achat et les informations d'installation.

3. COUVERTURE DE LA GARANTIE

Cette garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication affectant l'intégrité structurelle du matériau.

4. INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

Pour garantir la durabilité de la surface, il est recommandé de suivre les instructions d'entretien du "Guide de Nettoyage et d'Entretien" d'Ascale, qui doit être consulté régulièrement pour assurer le bon soin du produit. Cela inclut le nettoyage avec de l'eau et du savon neutre, l'évitement des produits abrasifs, l'utilisation de protections contre les objets chauds et la prévention des chocs ou coupures directes sur la surface.

5. TRANSFÉRABILITÉ

Cette garantie est transférable en cas de vente du bien où le produit a été installé, à condition qu'il ait été correctement enregistré sur le site web d'Ascale et que le nouveau propriétaire signale le changement de titulaire dans les 30 jours suivant l'achat.

6. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Si un défaut couvert par cette garantie est détecté, le consommateur doit :

6.1. Contacter Ascale via le formulaire de garantie sur son site web.

6.2. Fournir la facture d'achat et des preuves photographiques du défaut.

6.3. Permettre l'inspection du produit par Ascale ou un distributeur agréé. Si la réclamation est acceptée, Ascale pourra choisir de remplacer la dalle concernée par une dalle aux caractéristiques égales ou similaires, sans couvrir les frais de démontage, de transport ou de réinstallation.

7. DISPOSITIONS FINALES

Cette garantie accorde des droits spécifiques au consommateur, qui peuvent varier selon la législation du pays d'achat. En aucun cas, Ascale ne pourra être tenu responsable des dommages indirects ou résultant d'une utilisation du produit en dehors des termes de cette garantie.



Exclusions de garantie:

01

La garantie ne couvre pas les frais de transport, d'usinage, de montage et/ou de démontage pour la réparation ou la réinstallation des dalles Ascale.

02

Les dommages, directs ou indirects, résultant de l'intervention de tiers autres que le personnel agréé par Ascale, tels que les problèmes causés par une finition, une manipulation, une coupe ou un traitement incorrects du produit, l'utilisation de techniques ou de méthodologies inappropriées au cours de l'installation ou toute altération, manipulation ou mauvaise utilisation du produit Ascale d'origine.

03

Des défauts ou des dommages subis par les dalles Ascale pendant le transport du matériel jusqu'au lieu d'utilisation ou d'installation.

04

Les imperfections susceptibles d'apparaître à la suite d'une mauvaise utilisation du produit.

05

La garantie ne couvre pas les frais de transport, d'usinage, de montage et/ou de démontage pour la réparation ou la réinstallation des dalles Ascale.

06

Les catastrophes naturelles et les dommages causés par d'autres produits ou tout autre événement échappant au contrôle d'Ascale.

07

Les craquelures dans le produit final installé dues à des mouvements au niveau des structures du bâtiment, à une charge excessive exercée sur le plan de travail ou à des chocs après l'installation du plan de travail.

08

Tout défaut ou aspect dégradé résultant de l'utilisation d'adhésifs ou de mastics au niveau des joints. Les traces et les ébréchures ne sont pas le signe d'un produit défectueux, mais d'une manipulation et/ou installation incorrecte ou encore, le cas échéant, d'une utilisation inappropriée du produit. Pour les éviter, il faut respecter les conseils de manipulation et de pose des dalles Ascale et éviter de frotter ou de frapper des objets contre les bords des plans de travail ou des établis.

09

La garantie exclut les dommages indirects ou fortuits, les pertes ou les dépenses autres que celles liées au produit lui-même, y compris les dommages à des produits, les installations et réparations additionnelles ou supplémentaires au niveau de la plomberie, de l'électricité ou de la maçonnerie, ou nécessaires à la réparation et au remplacement des produits Ascale. Les aspects suivants relèvent de la responsabilité du consommateur.

10

Les dommages qui ont pu être provoqués depuis l'apparition du défaut faisant l'objet de la réclamation au titre de la garantie, y compris ceux générés pendant les procédures de présentation et de traitement de la réclamation, ainsi que pendant toute la durée des opérations de remplacement du produit pour le consommateur ou tout autre tiers.

11

Les imperfections susceptibles d'apparaître à la suite d'une mauvaise utilisation du produit.

12

Des différences entre les échantillons et les photos des produits Ascale et les produits réellement achetés. Les échantillons fournissent une indication générale de la conception, du motif, de l'esthétique, de la couleur et de la finition : Il n'est pas garanti que les échantillons soient une réplique exacte de la surface Ascale.

Il est possible que l'apparence de la dalle Ascale change légèrement une fois installée.

13

Las tablas Ascale con defectos visibles previa a la elaboración o instalación de las mismas, que no han sido notificados previamente.

